

Agrométéo

SÉCHERESSE / La France pourrait connaître de nombreuses restrictions d'eau dès le mois de mars, après un record de 32 jours sans pluie et un hiver très sec. Un plan d'action gouvernemental sur l'eau doit être annoncé prochainement.

Trente-deux jours sans pluie, triste record

La France connaît « l'hiver le plus sec depuis 1959 » avec des nappes phréatiques qui accusent « environ deux mois de retard en matière de remplissage », a déclaré Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, le 22 février sur Franceinfo, à la veille de la réunion du Comité d'anticipation sur les risques de sécheresse. Au même moment, Météo-France annonçait la plus longue sécheresse jamais enregistrée, avec 32 jours sans véritable pluie. Un triste record. « Le mois de février 2023 devrait se terminer avec un déficit pluviométrique de plus de 50 %, devenant ainsi l'un des mois de février les plus secs, jamais enregistrés depuis le début des mesures en 1959 », ajoutait le spécialiste météo français.



« La France est en état d'alerte », a reconnu le ministre de la Transition écologique sur Franceinfo.

Des niveaux printaniers

Pour autant, rien n'est encore perdu pour les grandes cultures. Face à ce « déficit hydrique prononcé, la croissance et le rendement des céréales ne sont pas compromis », soutient François Laurent, directeur en recherche et développe-

ment au sein de l'institut technique Arvalis. Toutefois, ce dernier reconnaît être « inquiet pour la suite de la campagne, si la sécheresse persiste au moment de la montaison ». Et d'ajouter que les agriculteurs vont « attaquer la campagne » avec des niveaux de réserves « que l'on connaît habituellement à la mi-mars, voire

au début du mois d'avril ». Météo-France le confirme : « Sur la totalité du territoire, ils [les sols] sont nettement plus secs qu'ils ne devraient l'être à cette période de l'année. On est sur un état qu'on rencontre habituellement sur les mois d'été, mais c'est remarquable pour la saison hivernale durant laquelle les sols se sont nettement asséchés sur tout le territoire. Certaines régions comme le Roussillon, l'Aude, les Pyrénées-Orientales sont particulièrement concernées ».

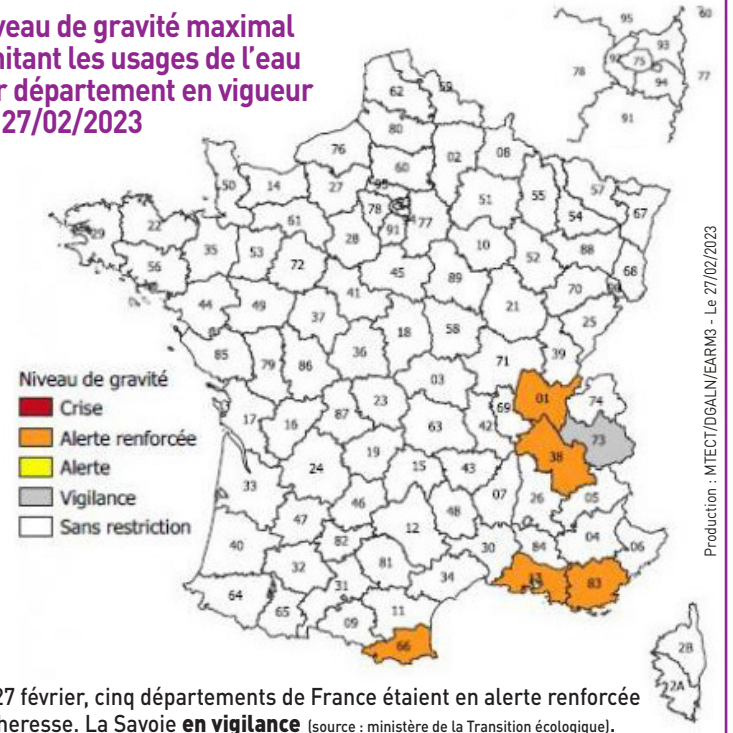
En plus du manque de pluie, « il fait plus chaud que la norme en France depuis douze mois d'affilée », rapporte Météo-France, qui prévient que le mois de février « pourrait être le treizième de cette série inédite » depuis les premières données fiables de 1947. Une réalité observée par François Laurent, qui précise que « les excès thermiques généralisés pour les mois d'automne et d'hiver ont entraîné des levées rapides et des tallages précoces et surabondants ».

La France en état d'alerte

« La France est en état d'alerte », a reconnu le ministre de la Transition écologique sur Franceinfo, en première ligne pour affronter les tensions déjà constatables sur l'usage de l'eau. Selon lui, le déficit des nappes phréatiques est « rattrapable » d'ici à cet été, même s'il concède que la France « a besoin d'un mois de mars pluvieux ». En effet, Météo-France met en garde « la pluviométrie des trois prochains mois (mars, avril, mai) sera ainsi déterminante ».

Reste que les Pyrénées-Orientales sont en alerte sécheresse depuis juin, rejoints par le Var depuis le 17 février. « Pour éviter de se retrouver dans des situations catastrophiques d'arbitrage » à l'approche de l'été, Christophe Béchu a réuni le 27 février les préfets coordinateurs de bassin

Niveau de gravité maximal limitant les usages de l'eau par département en vigueur au 27/02/2023



Le 27 février, cinq départements de France étaient en alerte renforcée sécheresse. La Savoie en vigilance (source : ministère de la Transition écologique).

Les différents niveaux des arrêtés sécheresse ?

En période d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduées et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels. Quatre niveaux de gravité existent. Le niveau 1 est la « vigilance ». Il s'agit d'un niveau de sensibilisation. Il n'y a pas de restriction. Il vise à inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau. Le deuxième niveau nommé « alerte » instaure des réductions de tous les prélèvements en eau et interdit les activités impactant les milieux aquatiques. Il implique des restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures. L'« alerte renforcée » maintient la réduction de tous les prélèvements en eau et l'interdiction des activités impactant les milieux aquatiques. Ce niveau impose des restrictions dites renforcées. Le dernier niveau dit de « crise » est déclenché pour préserver les usages prioritaires. Il interdit des prélèvements en eau pour l'agriculture, totalement ou partiellement, ainsi que pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics. ■

Source : ministère de la Transition écologique

Définition de la sécheresse

Le ministère de la Transition écologique définit la sécheresse comme un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. « Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies... » ■

J. J. et M.-C. S.-B.

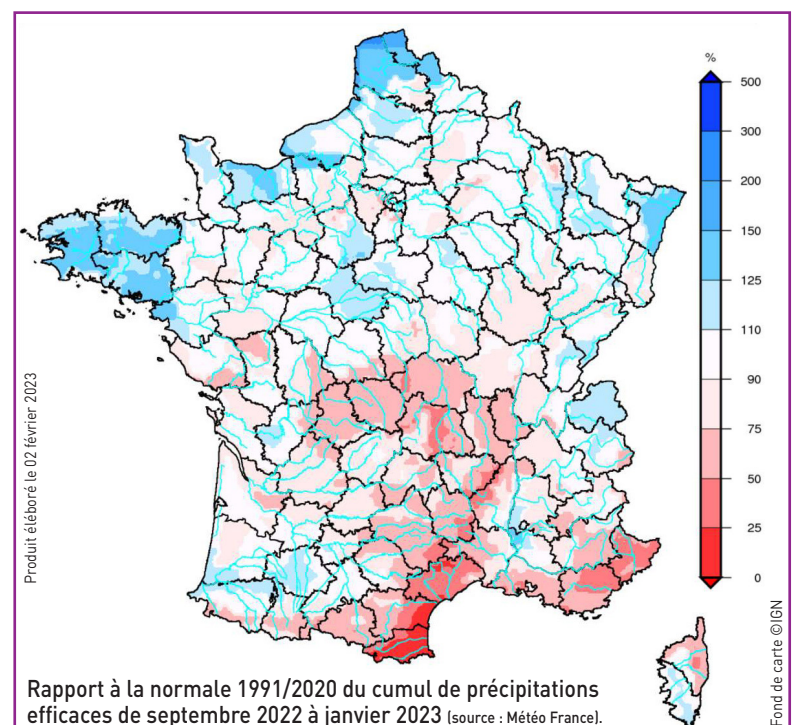
RECHARGE DES NAPPES / Dans son dernier bulletin de situation hydrologique, Météo-France dresse un bilan du cumul des précipitations efficaces de septembre 2022 à janvier 2023, soit l'eau disponible pour l'écoulement et la recharge des nappes.

Des cumuls bas dans le Sud de la France

Sur « une grande partie du pays », dans son dernier bulletin de situation hydrologique (situation au 1^{er} février), Météo-France est formel : les cumuls de précipitations efficaces sont compris « entre 100 et 300 mm » entre septembre 2022 et janvier 2023. Dans certaines régions de France « du nord-est de l'Aisne à la Lorraine et au nord de l'Alsace, de l'ouest des Hauts-de-France

au nord et à l'est de la Bretagne, de l'estuaire de la Gironde au nord des Landes et à l'Ariège, des Cévennes au sud des Alpes ainsi que plus localement du sud des Pays de la Loire à l'ouest de l'Auvergne et sur le Morvan », ils atteignent 300 à 500 mm. Ils sont compris entre 500 et 1 000 mm « sur les massifs des Vosges et du Jura, les Pays de Savoie, les Alpes centrales, le relief corse, l'ouest du Pas-

de-Calais, l'ouest et le sud de la Bretagne, le sud des Landes, les Pyrénées-Atlantiques et le relief des Hautes-Pyrénées ainsi que très localement sur le Cotentin et le Massif central ». En revanche, sur le nord de l'Auvergne, de l'ouest de Pyrénées-Orientales au centre de l'Hérault « ainsi qu'autour du delta du Rhône », les cumuls enregistrés varient entre seulement 50 et 100 mm. Ils atteignent moins de 50 mm de l'est de l'Aude au Roussillon. Ainsi, en comparaison à la normale (1991/2020), « le cumul des précipitations efficaces, souvent proche de la normale ou excédentaire sur la moitié nord de l'Hexagone et le sud de la Corse, est plutôt déficitaire sur la moitié sud du pays et le nord de l'île de Beauté, souligne le spécialiste météo. Sur le sud du pays, l'excédent dépasse par endroits 10 % sur les Pays de Savoie, la Drôme, le Vaucluse, la Charente, la Corse-du-Sud ainsi que du sud des Landes et du nord des Pyrénées-Atlantiques au Gers. A contrario, les cumuls sont déficitaires de plus de 25 % du nord de la Dordogne à l'Allier, au Rhône et au sud du Massif central, le long des Pyrénées ainsi que sur le pourtour méditerranéen et la Haute-Corse. Le déficit dépasse 50 % des Pyrénées-Orientales à



Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de précipitations efficaces de septembre 2022 à janvier 2023 (source : Météo France).

l'Hérault et aux Cévennes, de l'est du Var aux Alpes-Maritimes et plus localement sur l'Auvergne, voire 75 % sur le Roussillon et l'est de l'Aude ». ■

Indicateur de sécheresse des sols de novembre 2022 à janvier 2023

Dans son dernier bulletin de situation hydrologique Météo-France présente un indicateur de la sécheresse des sols qui est « calculé à partir de l'indice d'humidité des sols moyenné sur trois mois. Cet indice de probabilité permet un classement des sols (d'extrêmement secs à extrêmement humides) par rapport aux trois mêmes mois sur la période de référence 1991-2020. » Ainsi, selon Météo-France, la sécheresse des sols superficiels s'est « encore atténuée sur la majeure partie du pays ces trois derniers mois ». L'indicateur est « généralement proche de la normale » de la vallée du Rhône aux Alpes. Les sols sont devenus « localement modérément humides à très humides de la Haute-Savoie aux Hautes-Alpes ainsi que sur le Jura ». Toutefois, ils restent « par endroits modérément secs à très secs » de la Bourgogne-Franche-Comté au sud de l'Alsace et sur le nord-ouest de Rhône-Alpes, voire « très secs à extrêmement secs » du Massif central au Roussillon. « Sur les Pyrénées-Orientales, la sécheresse record des sols superficiels perdure depuis le 22 décembre 2022 », conclut Météo-France. ■